

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 3 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/99/3-B

19 août 1999

ORIGINAL: ANGLAIS

DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE
SUR L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DANS SON RAPPORT DE
VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
DE 1996-97

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Sous-Directeur de la Division des finances et des systèmes d'information: E. Whiting tel.: 066513-2701

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



SIGLES UTILISES DANS LE DOCUMENT

AAP	Budget administratif et d'appui aux programmes
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CIC	Centre international de calcul
COD	Coûts opérationnels directs
COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits
CPA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (Conseil d'administration)
FMIP	Programme d'amélioration de la gestion financière
FS	Division des finances et des systèmes d'information
FSFA	Sous-division de la comptabilité
FSFD	Unité des paiements
FSFF	Sous-division des finances (bureaux extérieurs)
FSI	Service des systèmes d'information
FSIT	Unité des télécommunications
GL:M	Grand Livre
HR	Division des ressources humaines
MSP	Sous-division des achats et des contrats
ODD	Service du développement
ODP	Service de la programmation
OEDB	Bureau du budget
OPIM	Amélioration des opérations
OT	Division du transport et de la logistique
OTF	Sous-division du fret (analyse et appui)
OTL	Service de la logistique
OTS	Service du transport maritime



RE	Division des ressources et des relations extérieures
REA	Service de la mobilisation des ressources (Amériques, Australie et Asie)
REE	Service de la mobilisation des ressources (Europe, Moyen-Orient et Afrique)
SAP	Systèmes, applications et produits (traitement des données)
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
WIS	Système d'information du PAM



INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif est heureux de présenter le deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1996-97. On y trouvera des renseignements à jour sur les mesures prises ou à prendre pour mettre en oeuvre ces recommandations.
2. Le premier rapport intérimaire a été présenté à la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de 1998 (document WFP/EB.3/98/4-A). Y figuraient les recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 1996-97, les réactions correspondantes du PAM et les mesures prises ou devant être prises à la date d'août 1998.
3. Dans le présent rapport, on trouvera dans les deux premières colonnes les recommandations et les mesures prises jusqu'à présent ou devant être prises à l'époque. On verra à la troisième colonne les mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises pour juillet 1999.
4. Le Directeur exécutif donne son assurance au Conseil que les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de l'exercice biennal 1996-97 ont été, et continuent d'être, sérieusement prises en compte par le Programme, dans la limite des ressources disponibles actuelles, et conformément aux modifications en cours des règlements, orientations générales et autres dispositions.















































DEUXIEME RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VERIFICATION DES ETATS FINANCIERS DE 1996-97

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
1. Contributions Contributions en produits		
La nouvelle procédure d'évaluation des contributions en nature publiée à la fin de 1997 en vue de simplifier et d'uniformiser les méthodes d'évaluation devrait être intégralement appliquée en 1998 (paragraphe 10, 37 et 38).	➤ La directive FS 97/04 relative à l'évaluation des contributions en nature est appliquée aux contributions comptabilisées depuis le 1er janvier 1998.	➤ Achevé
Contributions à recevoir		
<p>Le processus de gestion des contributions annoncées devrait être revu en profondeur et amélioré (paragraphe 11 et 40).</p> <p>Il faudrait définir clairement les responsabilités des différentes unités qui s'occupent de l'enregistrement des annonces de contributions, de l'allocation des ressources et du suivi de la valeur des contributions annoncées mais non reçues (paragraphe 40).</p>	➤ Il a été créé un Groupe de travail permanent interdivisions (RE, ODP, FSFA et FSI) afin d'analyser l'état des contributions et d'identifier les mesures à prendre pour les modifier, les ajuster ou les annuler et rapprocher les données figurant dans les systèmes WIS et GL:M. Un consultant a été recruté pour poursuivre l'opération d'annulation des contributions à recevoir hors d'âge.	➤ Le groupe de travail s'est réuni régulièrement depuis sa constitution en juillet 1997 pour discuter des principaux problèmes; les décisions prises ont été justifiées et les mesures de suivi largement diffusées pour être exécutées. Chaque membre a défini les responsabilités et le groupe constitue le forum chargé de la gestion des sommes à recevoir avant la mise en œuvre du système de mobilisation des ressources. ➤ L'annulation des contributions à recevoir hors d'âge s'est poursuivie et le solde a été encore diminué de 70 millions de dollars le 11 mars 1999. Cet exercice devrait être terminé pour novembre 1999. ➤ La mise en œuvre initiale du système de mobilisation des ressources en janvier 1999 a amélioré la gestion et le contrôle des contributions annoncées à recevoir et leur collecte.
Les dispositions du Règlement financier devraient être	➤ A la mi-1996, il a été rappelé aux directeurs de pays	➤ Les montants des contributions des gouvernements

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
<p>intégralement appliquées et des accords adéquats devraient être conclus avec les gouvernements bénéficiaires, ou bien des dérogations explicites devraient être accordées par le Conseil d'administration (paragraphe 12 et 42).</p>	<p>du PAM quelles étaient les modalités à suivre pour obtenir des contributions des gouvernements, notamment au moyen d'accords formels. Les négociations, souvent longues, menées en 1996-97 au sujet des contributions en espèces des gouvernements ont débouché sur la conclusion d'un certain nombre d'accords formels en 1998. De tels rappels seront adressés tous les deux ans aux directeurs de pays.</p>	<p>dues pour 1999 ont été calculés et transmis aux directeurs de pays au début de juin 1999 par une lettre type de demande de contributions en espèces. Les directeurs régionaux ont reçu une mise à jour de la base de données sur lesdites contributions au début de 1999.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au cours de la préparation du budget de 2000-2001, OEDB s'est rendu dans les quatre régions et a établi une mise à jour sur la situation des contributions. Au début de l'an 2000, au cours de la préparation des affectations de fonds pour 2000-2001, OEDB publiera des directives sur l'approche révisée de la collecte des contributions en espèces des gouvernements et un rapport à jour sur la situation. ➤ OEDB fournira également des directives sur la préparation d'un texte type concernant les nouveaux accords sur les contributions en espèces des gouvernements.
<p>Les contributions en espèces convenues avec les gouvernements devraient être considérées par le PAM comme des contributions à recevoir et comptabilisées en tant que telles, et le recouvrement des montants correspondants devrait être poursuivi (paragraphe 41 et 42).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données concernant les montants demandés et reçus pendant l'exercice biennal ont été rapprochées pour faciliter les communications avec les bureaux de pays et leur permettre de s'employer plus énergiquement à recouvrer les montants correspondants et de rendre compte du résultat de leurs efforts. OEDB devra aussi suivre régulièrement cette question. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le fait que les contributions en espèces des gouvernements soient considérées comme des contributions à recevoir et figurent comme telles dans les budgets des bureaux de pays sera examiné dans le contexte de la préparation du budget 2000-2001 qui est fondée sur les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme révisées intégrant COD, CAD et CAI aux budgets des bureaux de pays.
<p>2. Dépenses</p>		

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
<p>Il faudra continuer à améliorer le système de comptabilisation des engagements non réglés et des provisions et modifier la procédure de comptabilisation des dépenses de transport interne, d'entreposage et de manutention (TIEM) (paragraphe 13).</p> <p>La procédure de comptabilisation des dépenses de TIEM devrait être modifiée pour établir clairement une distinction dans le GL:M entre les engagements non réglés et les provisions et éviter ainsi d'avoir à procéder à des ajustements manuels qui sont moins exacts (paragraphe 47).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FSFA a rédigé pour les dépenses de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) une procédure comptable révisée qui établira une distinction entre les engagements non réglés et les provisions au niveau de chaque transaction, ce qui rendra inutile l'analyse des soldes en fin d'année. Toutefois, l'on étudie actuellement quel serait le travail de programmation à accomplir pour améliorer le WIS à cet égard, car il n'est peut-être pas justifié, du point de vue économique, de perfectionner le WIS, dont la vie utile touche à sa fin. ➤ Le projet TTEM devrait être mené à bien pendant l'exercice biennal 1998-99. Les dépenses de TTEM (sous forme de provision) sont imputées par OTF à l'organe dépensier intéressé (habituellement OTL ou un bureau de pays). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au stade actuel, il a été décidé qu'il ne serait pas rentable de renforcer le système WIS afin de pouvoir distinguer entre provisions et engagements non réglés et l'on maintiendra donc la pratique actuelle de l'ajustement manuel pour la clôture des comptes 1998-99. ➤ On pense que le module du système d'information financière de SAP inclura une fonction assurant la séparation automatique des engagements non réglés et des provisions.
<p>Le report de nouveaux soldes d'engagements non réglés devrait être suivi de plus près pendant tout l'exercice biennal (paragraphe 45).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FSFD et OT réalisent actuellement, deux fois par an, une opération d'épuration globale des engagements pour déterminer si les soldes des provisions pour TIEM doivent être maintenus ou restitués. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FSFD a soumis trimestriellement aux unités qui avaient effectué les dépenses les listes des engagements non réglés afin qu'elles puissent les examiner et les opérations d'épuration ont été effectuées en conséquence. ➤ OTF a continué d'effectuer l'examen semestriel des engagements non réglés, en liaison avec les bureaux de pays, et un examen plus détaillé sera conduit pour la clôture des comptes 1998-99.
<p>Les instructions adressées aux différentes unités administratives devraient indiquer avec précision et en détail le type de pièces justificatives à présenter pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FSFD a entrepris de préparer des directives définissant les pièces justificatives à présenter à l'appui de chaque type d'engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 31 mai 1999, FSFD a envoyé, pour commentaires, les projets de directives aux bureaux concernés.
<p>qu'un engagement ou une provision restent considérés comme non réglés, et une explication devrait être donnée pour pouvoir continuer de considérer comme valables les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ OTF a entamé des discussions avec FSFA pour entreprendre précisément ce processus de documentation des décisions adoptées au sujet des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En décembre 1998, OTF a rédigé des projets d'instructions sur les types de documents qui seront exigés pour maintenir un solde destiné au TTEM et

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
engagements comptabilisés pendant la deuxième année de l'exercice (paragraphe 45).	types de pièces à l'appui dont le PAM a besoin pour justifier le maintien dans les livres d'engagements comme de provisions.	au rapport pro forma correspondant. Une fois qu'il aura été adressé aux bureaux concernés, le rapport sera distribué aux bureaux de pays pour septembre 1999.
	➤ Il a été proposé d'élaborer une documentation standard pour aider les bureaux de pays à préparer les pièces à soumettre au siège.	➤ En juin 1999, OTF et FSFF ont rencontré le Commissaire aux comptes pour discuter de la méthodologie à appliquer pour déterminer les provisions et les engagements ainsi que des documents nécessaires à l'appui des provisions et engagements en question.
Le PAM devrait étudier la possibilité d'appliquer une méthode plus transparente de comptabilisation des engagements annulés et les avantages que cela pourrait présenter. Dans le cas du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP), les engagements annulés sont comptabilisés comme des "économies" (c'est-à-dire comme des recettes imprévues) dans l'Etat I. Dans le cas des projets, les engagements annulés après un délai raisonnable (par exemple un an) pourraient, de même, être portés au crédit des donateurs, c'est-à-dire être considérés comme la partie non dépensée de leurs contributions à un projet déterminé. Ces montants pourraient ensuite être réaffectés, avec l'accord du donateur, au même projet ou à un autre projet. Ainsi, les dépenses et les économies au titre d'engagements préalables pour des projets seraient comptabilisées séparément plutôt que de faire l'objet d'une compensation (paragraphe 14 et 49).	➤ La question est actuellement à l'examen en vue d'une modification éventuelle de la présentation des engagements non réglés dans les états financiers.	➤ FSFA examine actuellement si la présentation des engagement non réglés peut se faire au moyen d'une note aux états financiers.
Coûts d'appui directs		
Les procédures comptables appliquées pour reclasser les	➤ Cette situation sera rectifiée lorsque seront adoptés	➤ Le Conseil d'administration a adopté le rapport du

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
<p>dépenses afférentes aux projets de la catégorie des coûts d'appui directs dans celle des autres coûts opérationnels devraient être exposées en détail dans des instructions financières et comptables spécifiques pour veiller à ce que ces dépenses fassent l'objet d'un traitement uniforme quelles que soient les catégories d'activités et d'un exercice sur l'autre (paragraphe 15 et 51).</p>	<p>les changements qu'il est proposé d'apporter aux politiques de dotation en ressources et de financement à long terme qu'examine actuellement le Groupe de travail formel du Conseil d'administration, comme prévu par la décision de la quarantième session du CPA. Une fois ces propositions adoptées, les dépenses seront définies d'une manière concrète et précise, ce qui permettra d'établir pour tous les projets des catégories de coût plus transparentes et plus homogènes.</p>	<p>Groupe de travail formel et approuvé les recommandations qui y étaient contenues (1999/EB.1/3).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ FS établira les procédures comptables correspondantes qui seront appliquées pour le 1er janvier 2000.
Consultants		
<p>Un plus grand soin devrait être apporté au recrutement des consultants (paragraphe 16 et 52).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ HR revoit actuellement les pratiques de recrutement pour des périodes de courte durée et établira un document à ce sujet qui sera soumis à l'examen du Sous-Groupe sur l'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ HR a adopté une approche financière rationnelle en engageant directement des consultants spécialisés au lieu de passer par le CIC. ➤ Une politique actualisée des pratiques de recrutement pour des périodes de courte durée sera soumise en septembre 1999 au Sous-Groupe sur l'administration.
3. Dépenses des bureaux de pays		
<p>Je réitère mes recommandations précédentes tendant à ce qu'il soit appliqué un contrôle plus strict des transactions sur le terrain avant qu'elles soient inscrites dans le GL:M et, à cette fin (paragraphe 17 et 57) que:</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • les opérations sur comptes d'avances temporaires soient transmises au siège sous forme électronique et selon une présentation compatible avec le système central de comptabilité afin d'éviter de devoir entrer à nouveau les données manuellement et ainsi d'éliminer les risques d'erreurs; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comme indiqué dans le Rapport sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification de 1994-95, une proportion importante de bureaux de pays ont déjà été reliés électroniquement au siège. L'opération sera poursuivie jusqu'à ce qu'elle soit achevée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis août 1998 les bureaux de pays des pôles régionaux de Maputo et de Nairobi ont été décentralisés et peuvent maintenant introduire directement des transactions dans le WIS. Toutefois, le report des bordereaux dans le GL:M reste une fonction de FSFF au siège.
<ul style="list-style-type: none"> • étant donné le grand nombre de transactions en cause, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les directives FS 98/005 et 007 ont été publiées les 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec la décentralisation opérée, le siège a continué

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
leur régularité devrait être vérifiée en détail en procédant à des sondages des pièces justificatives à l'appui et les échantillons devraient être sélectionnés compte dûment tenu des domaines présentant le plus de risques;	<p>17 juin et 1er juillet 1998 respectivement pour exempter les pôles régionaux du Kenya, du Pakistan et du Mozambique ainsi que les bureaux du PAM en Angola et en Ethiopie de l'obligation de présenter des pièces justificatives à l'appui des entrées dans les livres de caisse.</p> <p>➤ Il a été établi des procédures de contrôle prévoyant que FSFF procédera à des contrôles pour vérifier par sondage les pièces justificatives demandées aux bureaux de pays.</p>	d'exempter ces pays d'avoir à soumettre les documents sous réserve que des contrôles soient effectués pour vérifier par sondage les bordereaux avant qu'ils ne soient portés au GL:M. FSFF a effectué les contrôles de vérification sur l'Angola (septembre à décembre 1998) et le Kenya (septembre 1998 à février 1999).
<ul style="list-style-type: none"> les relevés bancaires, livres de caisse et soldes bancaires figurant dans le GL:M devraient être systématiquement rapprochés une fois par mois, et tous les écarts devraient faire l'objet d'une enquête appropriée; 	<p>➤ Le rapprochement des relevés bancaires et des soldes des livres de caisse est un élément des mesures de contrôle prescrites dans la directive FS 98/005. Il est également procédé à un rapprochement avec les soldes du GL:M.</p>	<p>➤ Le rapprochement des relevés bancaires et des soldes des livres de caisse est effectué chaque mois. Le rapprochement des soldes des livres de caisse avec les soldes du GL:M est effectué en moyenne trois fois par an, dont une fois en fin d'année.</p>
<ul style="list-style-type: none"> des instructions opérationnelles devraient être établies pour guider le travail des comptables au siège. 	<p>➤ Un projet de guide à l'intention des comptables a été préparé et devrait être achevé en octobre 1998. Les instructions continueront d'être publiées, selon que de besoin, sur certains aspects de leur travail.</p>	<p>➤ Le projet de guide à l'intention des comptables a été retardé par le départ du membre du personnel qui en était chargé. FSFF reverra cet exercice avant la fin de 1999.</p>
<p>Il est rappelé aux directeurs de pays qu'il importe que les dépenses soient contrôlées au regard des engagements, et que cette règle doit être rigoureusement appliquée.</p> <p>Si la politique de décentralisation doit avoir pour résultat de confier la responsabilité de la comptabilité des opérations des bureaux de pays aux fonctionnaires des finances des bureaux régionaux, une telle mesure devrait être soigneusement préparée grâce à (paragraphe 58):</p>	<p>➤ Le guide doit être publié en août 1998, mais des instructions précises ont déjà été adressées aux directeurs des bureaux régionaux en juillet 1998.</p>	<p>➤ Le Guide comptable des bureaux de pays en date du 26 août 1998, spécifiant les responsabilités financières des directeurs de pays et des directeurs régionaux, a été envoyé à tous les bureaux de pays.</p>
<ul style="list-style-type: none"> une définition claire des responsabilités en maintenant le contrôle que le Directeur de la Division des finances, responsable de la préparation des comptes du PAM, exerce en dernier ressort sur les entrées 		<p>➤ FS continue d'être responsable des entrées comptables dans le GL:M en reportant (et revoyant) les bordereaux dans le cas des pays décentralisés et en traitant les comptes des pays non décentralisés.</p>

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
comptabilisées dans le GL:M;		
<ul style="list-style-type: none"> la publication d'instructions financières et comptables au niveau de l'ensemble de l'organisation pour veiller à l'application d'un traitement uniforme aux différentes transactions; 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures ont été adoptées sous forme de directives et d'instructions de la Division des finances. 	<ul style="list-style-type: none"> Voir ci-dessus: Guide comptable des bureaux de pays.
<ul style="list-style-type: none"> la formation des fonctionnaires des finances du terrain; 	<ul style="list-style-type: none"> La formation se poursuivra à l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> Une conférence de cinq jours réunissant fonctionnaires régionaux des finances/ d'administration a eu lieu au siège en mars 1999. Les plans prévoient la formation du pôle régional de Managua, la rotation du personnel entre le terrain et le siège et des missions spécifiques dans les bureaux de pays.
<ul style="list-style-type: none"> la définition des mesures de contrôle à appliquer aux transactions des bureaux de pays; et 		<ul style="list-style-type: none"> Voir ci-dessus: Guide comptable des bureaux de pays.
<ul style="list-style-type: none"> la mise en place d'une unité centrale solide chargée d'introduire ces réformes et de donner les indications voulues au personnel des bureaux de pays. 		<ul style="list-style-type: none"> La nouvelle structure de FSFF a pour but de fournir au personnel de terrain un appui professionnel plus important. L'objectif est de formuler, de communiquer et d'appliquer des règles directrices financières, de faire en sorte que des contrôles soient en place et que les règlements et procédures soient respectés, enfin de concevoir et de coordonner la formation du personnel responsable des finances sur le terrain.
4. Dépenses administratives et d'appui aux programmes		
Des arrangements budgétaires détaillés spécifiant les éléments de dépenses reconnus et les catégories de ressources pouvant être utilisées pour les couvrir devraient être élaborés en vue de doter le PAM d'une structure administrative à la mesure de sa mission	<ul style="list-style-type: none"> Le processus d'allocations et de sous-allocations budgétaires concernant les structures administratives opérationnelles a été révisé pour informer les directeurs de programmes (au siège et dans les bureaux de pays) des catégories de ressources qui 	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de la préparation du budget 2000-2001, des directives sur les catégories de coûts (dans le cadre de la dotation en ressources et du financement à long terme) ont été publiées et les bureaux de pays ont reçu (dans le cadre d'une série de missions conjointes

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
(paragraphe 18 et 62).	sont et qui peuvent être placées à leur disposition au titre de catégories de coûts déterminées (qu'il s'agisse des AAP, des CAD ou d'autres catégories de coûts) ainsi que des éléments de dépenses spécifiques qui doivent être couverts au moyen de ces ressources. Dans toute la mesure possible et afin de renforcer la planification budgétaire, ces éléments de dépenses sont décomposés en postes de dépenses spécifiques. Ce processus continue d'être perfectionné, l'objectif ultime étant de faire en sorte que les éléments de dépenses qui relèvent d'une catégorie de ressources déterminées soient clairement définis et utilisés aux fins prévues.	OEDB/ODD/ODP) toutes informations utiles sur la préparation des projets de budget. On a revu les budgets pour assurer leur conformité, en mettant l'accent sur la définition de points spécifiques—COD, CAD, ou CAI. Des orientations supplémentaires seront publiées avant la période biennale.
5. Gestion des liquidités Gestion des placements		
Le PAM devrait revoir les arrangements et structures qui existent actuellement pour la gestion de ses liquidités en vue: i) d'harmoniser la politique officielle en matière de placements et la gestion effective des placements, ii) de sous-traiter la gestion des placements à des gestionnaires professionnels, et iii) de réorganiser les structures existantes pour exercer une surveillance adéquate sur l'action des gestionnaires extérieurs et un contrôle approprié sur les comptes bancaires (paragraphe 19 et 66).	➤ Un rapport sur la gestion des avoirs de la FAO et du PAM a été présenté au Comité consultatif pour les placements de la FAO. Le Comité a formulé quatre recommandations intéressant le PAM, tendant à ce que celui-ci assume la pleine responsabilité de ses liquidités à court terme, crée un comité des placements, nomme un consultant pour revoir la politique en matière de placements et confie ses excédents de liquidités à des gestionnaires de l'extérieur. Ces recommandations ont été soumises à l'approbation du Directeur général de la FAO.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au 1er janvier 1999 a été mise en place au PAM une Unité de la trésorerie responsable de la gestion des liquidités et des placements. ➤ Une politique des placements du PAM, prévoyant l'établissement d'un comité des placements, a été préparée et devrait être arrêtée pour août 1999. ➤ On a retenu les services d'un Consultant pour les placements chargé de la sélection préliminaire de gestionnaires de l'extérieur. Après entretiens sur place avec des gestionnaires présélectionnés, évaluation formelle et sélection, des recommandations seront présentées au Directeur exécutif pour approbation. ➤ Une fois que la politique des placements sera arrêtée, on préparera de nouvelles procédures de gestion des placements et une instruction comptable pour calculer les intérêts.

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
		➤ Un exposé a été fait au Comité consultatif pour les placements de la FAO sur l'évolution de la politique de gestion des avoirs et des placements au PAM.
Gestion des liquidités		
En dépit du recrutement d'un gestionnaire des liquidités en mars 1996 et de la signature d'un Mémoire d'accord avec la FAO en octobre 1996, il reste beaucoup à faire pour améliorer la gestion des comptes bancaires et mettre en œuvre une politique des placements (paragraphe 63).		➤ Sur la base de la recommandation du Comité consultatif pour les placements de la FAO, les excédents de liquidités sont investis dans un fonds du marché monétaire en attendant la nomination de gestionnaires extérieurs.
Comptes bancaires		
Les règles régissant l'ouverture et la clôture des comptes bancaires du PAM et la répartition des responsabilités de la gestion de chaque compte bancaire au siège et sur le terrain devraient être rigoureusement respectées dans la mesure où elles constituent un élément essentiel du système de sauvegarde des avoirs du PAM (paragraphe 64).	➤ Tous les comptes bancaires ont été autorisés en bonne et due forme et les responsabilités à cet égard ont été définies.	➤ L'ouverture, la fermeture et la modification des comptes bancaires incombent à l'unité de la trésorerie nouvellement établie.
6. Politique d'auto-assurance		
Les opérations d'auto-assurance devraient être présentées sous forme de provisions du côté passif du bilan, comme cela était le cas dans les états financiers de 1994-95. S'il était décidé néanmoins de créer un compte spécial pour les opérations d'auto-assurance, je recommande que la création du compte et les principes régissant son	➤ Le Directeur exécutif, dans son exposé joint aux comptes de 1996-97, recommande au Conseil d'approuver formellement le programme d'auto-assurance et la création d'un compte spécial.	➤ Le Conseil d'administration a officiellement approuvé le système et appuyé le compte spécial en octobre 1998.

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
fonctionnement soient formellement approuvés par le Conseil d'administration (paragraphe 20 et 69).		
7. Opérations bilatérales		
La coopération entre les unités administratives intéressées (Ressources, Opérations et Finances) devrait être resserrée et leurs responsabilités devraient être définies clairement (paragraphe 21 et 70).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il a été nommé un responsable des opérations bilatérales. RE continuera de s'employer à obtenir le règlement de ces soldes bilatéraux. ➤ La mise en œuvre du Système de mobilisation des ressources et du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) permettra d'appliquer aux contributions et aux revenus afférents aux quelques opérations bilatérales restantes le même traitement qu'aux autres types d'annonces de contributions. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ RE coordonne avec OTL le suivi des opérations bilatérales. Il a été demandé aux bureaux de pays de vérifier pour le 10 juin 1999 la validité des engagements de dépenses non réglés. L'examen des engagements bilatéraux non réglés sera achevé pour le 31 décembre 1999.
8. Achat de produits et d'articles non alimentaires		
Les différentes règles applicables aux achats devraient être révisées, harmonisées et rassemblées en un seul et même document pour que les fonctionnaires du PAM puissent y avoir accès plus facilement. Les délégations de pouvoirs, en particulier, devraient être éclaircies (paragraphe 23 et 73 à 78).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet de manuel des achats d'articles non alimentaires, actuellement en cours d'élaboration, comprendra de nouvelles règles détaillées en matière de délégation de pouvoirs. En outre, le plafond des autorisations d'achat de produits alimentaires sera relevé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En octobre 1998, MSP a distribué le projet de manuel des achats d'articles non alimentaires aux bureaux intéressés du siège en leur demandant leurs observations. Celles-ci seront intégrées au manuel qui sera alors présenté au Directeur exécutif pour approbation et diffusion pour le troisième trimestre de 1999. ➤ La Circulaire du Directeur exécutif révisant la délégation de pouvoirs pour les achats de produits alimentaires a été diffusée le 8 juillet 1999.
Etant donné les nombreuses contraintes qui pèsent sur les décisions d'achat (considérations juridiques, disponibilité des ressources, diversité des donateurs, diversité des projets et des habitudes alimentaires locales, caractère saisonnier des marchés), la planification des achats de denrées alimentaires est limitée. Il s'agit probablement là	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un plan annuel d'achat d'articles non alimentaires a été élaboré en 1998. Un plan d'achat de produits alimentaires sera introduit en 1999. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ On travaille actuellement à la planification annuelle des achats d'articles non alimentaires, qui devrait commencer en 2000.

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
d'un domaine dans lequel l'on pourrait encore progresser à l'avenir (paragraphe 72).		
L'examen d'un échantillon important de contrats n'a fait apparaître aucune irrégularité majeure, mais les anomalies ci-après pourraient être corrigées à l'avenir (paragraphe 24 et 79 à 84):		
<ul style="list-style-type: none"> • il faudrait cesser d'établir des chèques à l'ordre de personnes dont l'identité et l'adresse ne sont pas celles du fournisseur ayant signé le contrat; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette pratique a été rectifiée. Le paiement doit être effectué au contractant à l'adresse indiquée dans le contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achievé
<ul style="list-style-type: none"> • pertes encourues par suite de défaillance du contractant; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des cautions de bonne exécution sont maintenant requises pour réduire les risques de pertes par suite d'une défaillance du contractant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Achievé
<ul style="list-style-type: none"> • inapplication des procédures d'appels d'offres et des plafonds d'autorisation d'achats; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il doit être publié un manuel révisé des achats d'articles non alimentaires qui devrait permettre de faire mieux respecter les procédures d'appels d'offres, y compris les plafonds d'autorisation d'achats. En outre, des directives seront publiées pour donner les instructions opérationnelles nécessaires sur le terrain. Enfin, il est prévu de réaliser des ateliers régionaux de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces contrôles ont occupé une place importante dans la préparation du manuel des achats d'articles non alimentaires.
<ul style="list-style-type: none"> • le contrat concernant la prestation de services téléphoniques n'a pas fait l'objet d'appels d'offres et de négociations, et le fonctionnaire qui a signé le contrat au nom du PAM n'était pas habilité à cet effet; et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il a été rappelé à FSIT que c'est la Division des services de gestion qui est autorisée à signer les contrats. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nouveau manuel des achats d'articles non alimentaires définit clairement les rôles dans les activités d'achat et spécifie les personnes qui ont l'autorité nécessaire pour exécuter les contrats et les ordres d'achat. En outre, MSP travaille en permanence avec les fonctionnaires habilités à faire les demandes pour assurer le respect des règles et règlements des prestations de fournitures et de services.
<ul style="list-style-type: none"> • le contrat relatif aux services de voyage a été conclu sans que le Comité des marchés et des achats soit 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune autre mesure n'est nécessaire concernant le contrat en question. Le nouveau manuel des achats

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
consulté, et la clause du contrat stipulant que l'agence devait fournir ses services dans les locaux du PAM aux heures de bureau normales n'a pas été respectée.		d'articles non alimentaires fournit des directives appropriées pour la demande et l'octroi de ce type de contrat.
9. Achat de services de transport maritime		
Il faudrait améliorer les mesures de contrôle interne des opérations, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des services fournis et l'efficacité de l'examen rétrospectif des contrats (paragraphe 25, et 86 à 88).		
L'indicateur de performance utilisé par OTS, la différence f.a.b./coût et fret, devrait être complété par d'autres éléments permettant de faire une comparaison avec les conditions du marché.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ OTS a mis sur pied une base de données pour rassembler toutes ces informations à partir des différents Market Reports et publications auxquelles il a accès. Une première sortie d'imprimante de cette base de données, qui présentera un recueil de contrats d'affrètement semblables à ceux que conclut le PAM, sera soumise au Comité des produits, du transport et de l'assurance à la fin de 1998 pour examen, évaluation et recommandation. ➤ C'est ce que fait déjà OTS. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un nouveau programme a maintenant été installé. Il sera intégré à un programme de spécification des navires.
L'examen rétrospectif des opérations de transport maritime par la section des transports du Comité des produits, du transport et de l'assurance serait plus utile s'il portait davantage sur la recherche de l'offre la plus avantageuse et sur les résultats économiques obtenus.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ C'est ce qui sera fait à la prochaine réunion du Comité, qui sera consacrée aux activités du troisième trimestre de 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ OTS est toujours à la recherche de l'offre la plus avantageuse et du meilleur rendement et l'installation du programme informatique mentionné ci-dessus augmentera considérablement ses moyens.
10. Programme d'amélioration de la gestion financière		
Conformité avec l'autorité légitime. Un certain nombre de faiblesses ont été relevées en ce qui concerne la conformité avec l'autorité légitime (paragraphe 27 et 92 à 94):		

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
<ul style="list-style-type: none"> • approbation formelle du FMIP par le Conseil d'administration; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune autre mesure ne s'impose, mais le Conseil d'administration sera tenu continuellement informé de l'avancement du FMIP. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Conseil d'administration est informé de l'état d'avancement et du financement du FMIP par les rapports trimestriels qui sont soumis à chacune de ses sessions. En outre, un exposé complet sur les difficultés du financement lui a été fait à sa session d'octobre 1998. En mai 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général pour couvrir le déficit du FMIP.
<ul style="list-style-type: none"> • décision de présenter les opérations du FMIP sous forme d'un compte spécial du Fonds général; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformément à l'article 5.1 du nouveau Règlement financier, le Directeur exécutif a formellement créé le compte spécial du FMIP par décision reflétée dans un mémorandum du 7 juillet 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En décembre 1998, les intérêts produits par le Compte spécial du FMIP se montaient à près de 900 000 dollars, qui ont été affectés aux activités du Plan, ce qui a permis de financer le déficit.
<ul style="list-style-type: none"> • imputation des dépenses administratives et d'appui aux programmes au budget du FMIP; et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le reclassement du FMIP en tant que compte spécial permettra de définir plus clairement les dépenses imputées au budget AAP et au budget du FMIP et de les suivre de plus près. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au début de la période biennale 1998-99, on établissait une distinction plus claire entre les coûts pouvant être considérés comme récurrents supportés par le FMIP et les coûts de la catégorie AAP. Tous ces coûts ont été regroupés sous une même série, la série OPIM, et sont depuis lors enregistrés et rapportés comme tels.
<ul style="list-style-type: none"> • les contributions au FMIP ne sont pas traitées de manière uniforme pour ce qui est de l'imputation des coûts d'appui indirects. 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune autre mesure ne s'impose.
Financement du FMIP		
<p>Le FMIP se heurte à un manque de ressources et le PAM n'a rien prévu pour mobiliser des ressources supplémentaires ou ajuster le FMIP en fonction des ressources disponibles (paragraphe 28 et 95).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Directeur exécutif, dans sa déclaration jointe aux comptes de 1996-97, recommande au Conseil d'autoriser formellement l'utilisation des nouvelles contributions directes au FMIP pour l'exécution du programme et le report du remboursement de l'avance de 10 millions de dollars jusqu'à la date à laquelle le FMIP aura été intégralement financé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A sa session annuelle de 1999, le Conseil d'administration a approuvé la demande du Directeur exécutif de convertir en un don l'avance de 10 millions de dollars consentie sur Fonds général. Il est également convenu de couvrir le reste du déficit (6,6 millions de dollars) en prélevant sur le Fonds général, dans les limites du plafond de 37 millions de dollars

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les plans de dépenses du FMIP sont suivis de près (par un comité de surveillance) afin de faire en sorte que les coûts demeurent dans les limites des budgets établis. 	<p>approuvé pour le FMIP; mais il faudra s'efforcer de continuer de maîtriser les coûts et de rechercher des économies là où elles sont possibles.</p>
Résultats du FMIP		
<p>Le FMIP a donné plusieurs résultats majeurs. Toutefois, les principaux systèmes du FMIP ne sont pas encore opérationnels et appellent un travail supplémentaire, des essais et une formation du personnel. Dans ce contexte, la date limite fixée pour sa mise en service, à la fin de 1999, paraît dépourvue de réalisme (paragraphe 29 et 96).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place du système de mobilisation des ressources est presque terminée au siège et le système sera généralement utilisé en septembre 1998. Son installation dans un nombre limité de bureaux de pays devrait commencer pendant le quatrième trimestre de 1998. ➤ La mise au point de la version initiale du système de suivi des produits est maintenant achevée et les essais du système se poursuivent en Afrique de l'Est en juillet et août 1998. Sa mise en place complète devrait être entreprise pendant le quatrième trimestre de 1998. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les progrès accomplis sur les systèmes stratégiques d'information depuis août 1998 sont indiqués ci-après. • Le système (COMPAS) a été mis en place, conformément au calendrier, en Ethiopie et à Djibouti en décembre 1998. Depuis lors, il a été installé dans l'ex-Yougoslavie, mais déplacé ensuite en Albanie et en Macédoine pour appuyer l'opération du Kosovo. Tout récemment, COMPAS a été mis en route au Mozambique. Au
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les systèmes de gestion financière, de gestion des ressources humaines et de gestion des achats sont obtenus sur la base d'un contrat conclu avec un partenaire pour l'intégration des systèmes. Ce contrat, qui devrait s'étendre jusqu'à une période de 20 mois environ, a été négocié et son exécution devrait commencer début septembre 1998. ➤ Les systèmes de programmation, de gestion de la logistique et de planification et gestion de projets constituent désormais une initiative combinée. La modification des méthodes de fonctionnement est en cours et les besoins des usagers de ces systèmes 	<p>cours du second semestre de 1999 l'installation du système se poursuivra notamment en Angola, au Honduras, dans la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest et dans le cadre d'une opération au moins en Asie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En août 1998 un contrat a été adjugé à IBM qui doit fournir un système intégrant gestion financière, gestion des ressources humaines et gestion des achats au moyen du logiciel d'entreprise SAP. Depuis lors, le travail sur les composantes gestion financière et gestion des achats a progressé conformément au plan, la mise en œuvre restant

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	<p>devraient être pleinement définis pour le premier trimestre de 1999. Ce calendrier prévoit que le système sera mis en service pendant le premier trimestre de l'an 2000.</p>	<p>prévue pour le premier trimestre de l'an 2000. La composante ressources humaines a progressé sur un rythme un peu plus lent en raison de l'adjonction d'un système de paie qui deviendra fonctionnel en même temps que la composante, c'est à dire au cours du deuxième trimestre 1999.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le travail engagé pour définir les besoins des composantes d'OASIS—programmation des ressources, planification et gestion des projets, système logistique—était pour l'essentiel terminé à la mi juin 1999. Après juillet 1999, un contrat sera établi pour que les composantes d'OASIS puissent être mises en œuvre au cours du premier semestre de l'an 2000.
11. Le problème de l'an 2000		
<p>Le problème de l'an 2000 est un problème de gestion majeur et pas seulement un problème informatique. Dans ce contexte, il importe que la direction générale assume la responsabilité d'ensemble des mesures à prendre pour s'y attaquer (paragraphe 30 et 97).</p> <p>Il est essentiel aussi que le nécessaire soit fait pour que la direction générale soit avisée sans tarder s'il surgit des difficultés. Vu l'ampleur et la gravité de ce problème, le temps presse (paragraphe 30 et 97).</p>	<p>➤ Le PAM a décidé de suivre la recommandation du National Audit Office du Royaume-Uni et les dates projetées pour l'achèvement de chaque étape du projet sont indiquées ci-dessous. L'inventaire portera sur tout le matériel et tous les logiciels (commerciaux ou individualisés) utilisés au sSiège;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assignation des responsabilités—mi-août 1998; • Création d'un inventaire des systèmes—mi-août 1998; • Vérification de la conformité de tous les 	<p>➤ Un Plan An 2000 pour la technologie de l'information a été établi et exécuté; il prévoit les activités suivantes: financement, revue du logiciel standard, sensibilisation au niveau des bureaux de pays, amélioration des conditions de travail des ordinateurs centraux et établissement d'un groupe de travail An 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail An 2000 est chargé de suivre la progression des travaux An 2000, d'établir la liaison avec d'autres institutions des Nations Unies, d'établir et de tester des dispositifs d'intervention

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	<p>systemes—mi-septembre 1998;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'une liste des systemes à modifier en priorité—fin septembre 1998; • Estimation du coût des modifications—mi-octobre 1998; • Etablissement d'une liste des mesures prioritaires à prendre, avec estimation de leurs coûts et calendrier—début novembre 1998; • Gestion du programme d'action en veillant au respect des budgets et du calendrier—mai 1999; • Essais de tous les systemes modifiés—juillet 1999. <p>➤ L'on a recherché sur le WEB les systemes conçus pour fonctionner après l'an 2000 et l'on a identifié les fournisseurs pouvant être utilisés pour la modification des systemes existants du PAM.</p> <p>➤ Un problème plus grave est celui du fonctionnement des systemes des bureaux extérieurs: le FSI n'exerce aucun contrôle direct sur le matériel et les logiciels achetés par les bureaux de pays. Le PAM adressera à tous les bureaux de pays un rapport expliquant le problème de l'an 2000 avec une indication de la configuration standard du logiciel qui sera adoptée au siège et que chaque bureau de pays aura intérêt à suivre d'aussi près que possible, compte tenu des systemes et services d'appui disponibles dans les différents pays. Ce rapport indiquera l'adresse Internet des fournisseurs, les pages concernant l'aide pouvant être obtenue pour la solution du problème de l'an 2000 et, le cas échéant, les procédures d'essai</p>	<p>d'urgence prévoyant des activités et des services particulièrement sensibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de travail An 2000 a établi une approche en quatre phases pour les bureaux de pays en reprenant les directives suggérées par le Conseil économique et social à sa session de juillet 1998. Ces quatre phases sont les suivantes: <p><u>Phase 1</u>—Sensibilisation à l'An 2000 de l'administration et du personnel. Des séminaires ont été organisés au siège en 1999 et des exposés ont été organisés à l'intention du personnel d'encadrement/des administrateurs régionaux/directeurs de pays (réunion de Tunis en mars 1999) et des responsables de l'administration et des finances au niveau régional (Rome, mars 1999).</p> <p><u>Phase 2</u>—Evaluation An 2000—Le Plan d'évaluation An 2000 a été envoyé à tous les bureaux de pays du PAM en mars 1999 pour les aider à identifier et à recenser les secteurs sensibles.</p> <p><u>Phase 3</u>—Plan d'action An 2000—Le guide pour le Plan d'action An 2000 a été envoyé à tous les bureaux de pays du PAM en mai 1999 et l'opération devrait être terminée au troisième trimestre de 1999. Le plan d'action prévoira une analyse des risques encourus par les systemes sensibles, donnant la priorité aux équipements vulnérables qu'il faudra améliorer ou remplacer. Il devra aussi promouvoir la coordination des actions des institutions des Nations Unies dans chaque pays.</p> <p><u>Phase 4</u>—La planification d'urgence An 2000 est en préparation.</p>

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	<p>appliquées au siège pour veiller à ce que tous les systèmes fonctionnent après l'an 2000. Un service d'assistance aux usagers sera organisé pour aider les bureaux de pays dans leurs recherches et dans leurs efforts de solution du problème.</p>	<p>➤ Autres initiatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • MS a fait l'inventaire et l'évaluation des locaux du siège et constaté que de 70 à 80 pour cent des services, de l'équipement et des logiciels remplissaient les conditions prévues pour l'an 2000. • A la réunion annuelle du CCQA de mars 1999, le PAM a été chargé, avec d'autres institutions des Nations Unies d'assurer la coordination globale des opérations logistiques des Nations Unies et du problème An 2000. Ce travail a été différé du fait que le personnel logistique est transféré dans la région des Balkans pour appuyer les opérations logistiques du PAM. • Une Note d'information a été soumise à la réunion du Conseil d'administration de mai 1999 sur le PAM et le problème de l'an 2000. (WFP/EB.A/99/INF/8). • Une Réunion interinstitutions An 2000 destinée aux institutions ayant leur siège à Rome a eu lieu le 24 mai 1999 sous la présidence du Directeur exécutif adjoint. Il a été décidé de créer quatre groupes comprenant des représentants de la FAO, du FIDA et du PAM pour traiter des risques, des problèmes et des plans d'urgence communs et assurer la compatibilité entre les organisations. Les quatre comités et les chefs de file sont: questions financières (PAM); questions administratives (FAO); questions de personnel (FIDA); et coordination An 2000 sur d'autres problèmes non abordés par les autres groupes (FAO).

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
12. Renouvellement de recommandations formulées dans des rapports précédents Amélioration de l'information financière et renforcement des procédures comptables		
<p>Des mesures conformes à la stratégie à plus long terme du FMIP devraient être appliquées immédiatement en vue d'améliorer l'information financière et de renforcer les procédures et systèmes comptables (paragraphe 31 et 98).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des mesures ont été adoptées, en étroite collaboration entre FSFA et FSI, pour réduire le nombre de données erronées provenant du système WIS entrées dans le système GL:M. Le système GL:M procède à des vérifications et, dès qu'une erreur est détectée, elle est renvoyée au système WIS pour correction et représentation au système GL:M. ➤ Les programmes de maintenance et de perfectionnement du WIS seront poursuivis jusqu'à ce que les nouveaux systèmes devant le remplacer aient été mis en place afin de l'adapter à l'évolution des besoins opérationnels et de renforcer les contrôles internes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les nouveaux codes financiers demandés par les utilisateurs et les dossiers venant de WIS et de FINSYS/PERSYS devant figurer au GL:M sont vérifiés par FSFA.
<p>Lorsqu'il aboutira, l'effort majeur qui a été entrepris pour rédiger des procédures comptables écrites exposant en détail comment fonctionne chaque compte indiqué sur l'organigramme des comptes et comment doivent être validées les transactions dans le système GL:M devrait beaucoup améliorer le contrôle des opérations comptables (paragraphe 100).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organigramme des comptes—Une base de données complète sur les comptes a été élaborée; elle permettra: <ul style="list-style-type: none"> • de produire rapidement et simplement de nouveaux états; • de vérifier systématiquement tous les comptes utilisés pendant l'exercice 1996-97; • d'éliminer les codes inutiles faisant double emploi et d'en réduire la complexité; • de préparer des fiches d'information indiquant en détail le fonctionnement de chaque compte; et • de désigner l'unité responsable de chaque compte. ➤ Les comptes inactifs pendant l'exercice biennal 1996- 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le personnel de FSFA travaille actuellement avec l'unité GL:M à vérifier les comptes qui ont été classés dans l'organigramme et à éliminer ceux qui ne sont plus nécessaires. FSFA prévoit de finaliser les comptes pour la fin de juillet 1999 faisant en sorte que la description soit identique à celle qui figure au bilan de vérification. Après vérification des unités responsables l'organigramme sera distribué à l'échelle du Programme.

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	97 ont fait l'objet d'une purge sélective dans le système GL:M.	
Il reste nécessaire de publier des instructions financières et comptables pour déterminer le traitement applicable aux opérations bilatérales, aux transactions de TTEM, aux opérations d'auto-assurance et au mécanisme de provision introduits en 1995 pour les estimations des dépenses futures de TIEM/TTEM (paragraphe 100).		<ul style="list-style-type: none"> ➤ FSFA examinera en août 1999 le système comptable prévu pour le compte spécial d'auto-assurance et préparera, le cas échéant, une instruction comptable avant la mise en œuvre des SAP.
Les procédures et systèmes d'appui nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des stocks annoncée en mars 1995 ne sont pas encore opérationnelles (paragraphe 100).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des communications plus étroites et plus fréquentes ont été établies avec des bureaux de pays pour les aider à s'acquitter des activités de gestion des stocks conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués pour l'organisation d'une formation au plan national. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 15 juillet 1999 FS a envoyé, par l'intermédiaire de la Division des opérations, un rappel à 28 bureaux de pays leur demandant un rapport sur les stocks détenus au 31 décembre 1998. ➤ FS et MS assurent la coordination et échangent des informations sur ce qu'il en est des informations reçues ou attendues des bureaux de pays; d'autre part, MS fournit en permanence aux bureaux de pays des indications sur les WINS.
L'établissement de procédures financières et de directives opérationnelles restait un problème de gestion majeur à la fin de 1997, particulièrement en ce qui concerne le traitement des relevés des comptes d'avances temporaires, le suivi de la valeur des contributions annoncées à recevoir et la mise en œuvre de concepts financiers comme les CAI et les CAD introduits dans le cadre du modèle de dotation en ressources et de financement à long terme (paragraphe 101).		<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'établissement de procédures financières s'est poursuivi en 1998-99 avec la publication de Directives financières et du Guide de comptabilité des bureaux de pays. ➤ Les procédures financières permettant de suivre les annonces de contributions à recevoir sont revues par le Groupe de travail interdivisions permanent sur les contributions à recevoir. ➤ Le recouvrement intégral des coûts s'effectue conformément aux directives du Conseil. ➤ En ce qui concerne la fourniture de directives opérationnelles: <ul style="list-style-type: none"> • Le 26 juin 1998, RE a publié la Directive RE 98/01

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
		<p>pour la mobilisation des ressources au niveau du terrain et l'acceptation des contributions disponibles localement. En outre, les chefs de REA et de REE ont fait une série d'exposés à l'intention de représentants du PAM et de membres du personnel de grade élevé à l'occasion de réunions de pôles régionaux et d'autres manifestations. Les Directives seront revues et mises à jour dans le cadre de la préparation de la stratégie de mobilisation des ressources du PAM dès que cette stratégie aura été adoptée par le Conseil d'administration en mai 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 1998 on a arrêté les grandes lignes d'un Manuel de mobilisation des ressources qui constituera un document de référence sur les politiques et procédures de mobilisation des ressources pour le PAM. • Un projet de Guide sur les politiques en matière de ressources et de financement à long terme a été établi et sera publié en août 1999.
<p>Dans le contexte de l'initiative de restructuration, les visites des bureaux régionaux ont montré qu'il importe de définir d'urgence le rôle et les responsabilités de ces bureaux dans les domaines de la gestion du personnel et de la gestion budgétaire et financière (paragraphe 101).</p>	<p>➤ Des mesures sont prises, dans les limites des budgets établis, pour permettre aux bureaux régionaux de jouer un rôle beaucoup plus important dans la détermination de l'allocation et/ou de la programmation des ressources dans les pays de leur région. Des manuels relatifs au processus budgétaire, ainsi que les indications données aux directeurs de programme, continuent d'être mis à jour et seront, à terme, disponibles sous forme électronique. Le processus de certification a été rationalisé de sorte que les directeurs de programme ont de plus larges pouvoirs d'autorisation de dépenses dans les limites des budgets établis.</p>	<p>➤ En gestion budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • OEDB a organisé des missions dans les bureaux de pays au cours de la préparation du budget pour 2000-2001 afin d'assurer une pleine concertation avec les bureaux régionaux, les pôles régionaux et les bureaux de pays. • Des directives détaillées sur la préparation du budget ont été publiées et une ligne téléphonique directe a été établie pour répondre aux demandes du terrain. <p>➤ En gestion du personnel</p>

Recommandations du Commissaire aux comptes (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour août 1998 (conformément à WFP/EB.3/98/4-A)	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être prises comme indiqué pour juillet 1999
	<p>➤ La Division des ressources humaines a établi des définitions d'emploi pour tous les administrateurs du personnel en poste dans les bureaux régionaux et dans les grands bureaux de pays indépendants. Les administrateurs du personnel ont été formés au début de leur affectation et, après six mois de service, ramenés au siège en vue d'une formation spécialisée, notamment en ce qui concerne le classement des emplois, leurs attributions et les plafonds de délégation de pouvoirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outre la formation dispensée au personnel de HR des bureaux de pays sur FINSYS/PERSYS (dans la mesure où les liaisons le permettent), la formation complémentaire sur le tas se poursuit au Siège et dans les bureaux de pays. Avec l'introduction progressive de SIMSS au milieu de l'année 2000, la formation de tout le personnel de HR, au siège et dans les bureaux de pays, devra être revue. • Tous les administrateurs du personnel hors siège reçoivent désormais du directeur de pays ou de l'administrateur régional l'autorité nécessaire pour engager du personnel pour une période de courte durée et des cadres non permanents, y compris pour assurer le paiement du personnel engagé pour une courte durée. L'importance de la délégation sera déterminée par la connexion FINSYS/PERSYS et par le niveau de la délégation financière et budgétaire. • Tous les administrateurs du personnel (siège et bureaux de pays) ont participé en mars 1999 à une retraite dont le but était d'apprécier, d'une part l'efficacité de l'autorité déléguée aux directeurs dans les bureaux de pays, d'autre part les résultats de la formation donnée au personnel HR dans ces mêmes bureaux. <p>➤ En gestion financière, voir les commentaires sous la section 3 ci-dessus.</p>